

Les ex salariés de la SAI de Revin, dans les Ardennes, sont toujours dans l'attente. La Cour d'Appel d'Amiens vient de confirmer l'extension de la procédure de redressement judiciaire à [ELECTROLUX FRANCE](#) / T : 03.44.62.20.00, car elle a estimé que la SAI est une société fictive créée par le groupe suédois d'électroménager. Cette décision retarde cependant l'ensemble de la procédure judiciaire. Les ex salariés devront attendre pour toucher l'indemnité extralégale que doit leur verser leur ancien employeur Electrolux. Cette somme correspond à 2.300 € par année d'ancienneté par salarié, ainsi qu'un an de salaire brut, ce qui représente au total 12 M€. www.electrolux.fr